



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 9 avril,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Sophie KERNEN.

N° 2026-06

Date de la convocation municipale : 4 avril 2026
(art. L2121-11 du CGCT)

OBJET :

Désignation de deux représentants de la commune auprès de l'Office de Tourisme du Massif des Costes à Pélissanne.

Présents :

Mmes Laetitia BAUDOT – Magali BERGUES – Emilie FRUTOSO-BERTERO – Yana GONDOVA – Sophie KERNEN – Manon MEYER – Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU – Daniel BOCCA – Dominique BONELLI – Sylvain GONDROY – Ugo MUCCIO – Roger OUIILLASTRE – Stéphane ROLLIN.

Absente excusée :

Mme Aurore PIETTE qui donne pouvoir à Mme Laetitia BAUDOT.

Secrétaire de Séance désigné par l'assemblée : M. Marc BELLUAU

Madame la Maire informe l'Assemblée que par délibération du 29 août 2001, n° 2001/46, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Office du Tourisme du Massif des Costes installé sur la commune de Pélissanne. Il est rappelé que l'objectif de cette association, qui regroupe également les communes d'Alleins, Vernègues, la Barben et Pélissanne, consiste à étudier l'offre d'hébergeurs sur le territoire et à réaliser des actions en vue de promouvoir l'activité touristique des communes membres, tout en assurant des missions d'accueil, d'information et d'animation touristique.

D'intérêt public, les prestations précitées font l'objet d'une subvention annuelle calculée au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Suite aux élections municipales de 2026, le conseil d'administration de l'office sollicite les communes adhérentes pour la désignation de deux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Désigne** à la majorité des membres présents et représentés :
 - Monsieur Roger OUIILLASTRE Conseiller Municipal – Déléguée Titulaire (11 voix pour)
 - Monsieur Marc BELLUAU - Conseiller Municipal – Délégué Suppléant (12 voix pour)

Représentants de la commune au sein de l'Office du Tourisme du Massif des Costes.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance

Marc BELLUAU

La Maire d'AURONS,

Sophie KERNEN

- La maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.